

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES ET FFA

COMPTE RENDU D’ACTIVITES 2017/2018

Commission CDTIS

Cette Commission est composée de cinq membres avec Messieurs Jacques VARLET (Secteur Cauche-Authie), Roman SOBZACK (Audomarois Est), Dominique DESFASCHELLES (Audomarois Ouest et Boulonnais Est) Secrétaire, Hervé LANNOY (Calaisis et salles) et Damien DENIS (Calaisis, Boulonnais Centre et Eclairage), Président.

Durant cette saison 2017/2018, les membres de la commission se sont occupés de 54 dossiers.

La CDTIS s’est réunie deux fois lors de cette saison 2017/2018 : le 23 Novembre 2018 et le 26 Avril 2018.

Nous rappelons, selon les RG de la FFF, que les terrains, jamais classés en Niveau 5 auparavant, ne pourront être classés à ce niveau que si le terrain mesure 105mx68m et étant aux normes sur tout le reste. Au niveau des terrains synthétiques, la date de Mars 2009 fait évoluer les RG puisque tous les terrains synthétiques classés avant cette date, ne pourront effectuer des tests in-situ que tous les 10 ans tandis que les terrains classés après cette date de mars 2009 devront effectuer ce test tous les 5 ans pour l’entretien de leur terrain. Nous rappelons aussi que les salles, qui accueillent des compétitions dans les compétitions de District, devront être classées durant cette saison 2018/2019.

A noter que les membres de la commission sont dans l’obligation de prendre toutes les mesures de sécurité selon le niveau du terrain. Toutes les mains courantes doivent se trouver à 6m derrière les buts ou sur 20m derrière le but puis 2,5m jusqu’aux poteaux de corners puis 2,5m sur les côtés des terrains. A noter que si votre terrain dispose de buts mobiles, ces derniers doivent se trouver à plus de 2,6m minimum.

Dernier conseil : Aussi bien pour le FFA que pour la construction d’un nouveau terrain ou d’un éclairage ou encore des travaux que vous pouvez réaliser avec votre Mairie, il est obligatoire de faire une demande préalable (que vous trouverez sur le site de la FFF dans les RG des Terrains et Installations Sportives). Ces dossiers sont à envoyer au District et non à la Ligue ou à la FFF.

Classements des Terrains lors de la saison 2017/2018

- 2 nouveaux terrains
- 4 nouveaux classements de salles
- 13 confirmations de terrains
- 3 changements de niveau de terrains
- 9 confirmations d’éclairage sur les terrains
- 2 changements de niveau pour l’éclairage
- 1 nouvel éclairage
- 8 demandes préalables avant les travaux
- 12 affaires diverses

Commission FAFA - Obtention des Subventions

Lors de cette saison 2017/2018

Damien Denis, Président de la CDTIS et du FAFA, s'occupe uniquement de toutes les communications avec les Mairies et les Clubs pour l'ensemble des dossiers du District Côte d'Opale. René Macquet, Elu représentant les clubs, est aussi à l'écoute des clubs et des Mairies pour les conseiller et les aider pour établir les dossiers complets et également essayer de vous aider pour obtenir d'autres subventions. Les autres membres de la CDTIS représentent quant à eux le rôle de Techniciens, qui viendront valider les travaux effectués et finir ainsi que la conformité avec les RG de la FFF.

Avant d'effectuer un bilan des demandes de subventions, nous tenons à vous rappeler le fonctionnement de ces dossiers. Les RG de la FFF évoluent beaucoup et peuvent changer de règlements après chaque commission à la FFF. Le Président de la CDTIS, Damien DENIS (06 19 92 62 12) et, le Représentant des Clubs René MACQUET (06 07 86 40 23), sont donc à votre disposition pour vous aider à monter les différents dossiers. Depuis le 11 Septembre, le FAFA est ouvert et le montant accordé sera attribué par la Ligue, sauf pour les emplois et les formations qui resteront gérés par la FFF.

Sept dossiers ont été réalisés, la saison dernière, pour un montant de 54 200 € de subventions. De nouveaux dossiers sont déjà en préparation pour cette nouvelle saison.

Le Président de la Commission, Damien DENIS